



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 17 septembre 2025

Le 17 septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD arrivé à 19 heures, Célia CORONEL, Annie BONNIVARD, Roberto SAILIS arrivé à 18 heures 45, Noël LACROIX, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Martine MARTY, Mathilde SONZOGNI, Philippe BOST, Romain CUGNET.

Absents excusés : Martine REFFET donne procuration à Romain CUGNET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, donne procuration à Gérard BORDON.

Secrétaire de séance : Philippe GIRARD

Date de Convocation : 10 septembre 2025

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 12 (dont 2 procurations)

DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 18h30. Il demande aux conseillers ainsi qu'à Madame CORONEL Célia (nouvelle suppléante pour la commune de Ste Marie de Cuines) de se présenter à tour de rôle.

A la suite d'un courrier reçu, le Directeur demande à rajouter le point de la signature de la convention d'adhésion à la médecine préventive.

ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants et désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 30 juin 2025
3. Convention d'adhésion à la médecine préventive CDG 73
4. Décision modificative n°1
5. Refacturation des heures des agents communaux pour l'entretien des postes
6. Reversement aux communes de la T.C.C.F.E. (1^{er} semestre)
7. Informations et questions diverses :
 - Puissance éclairage public des communes
 - Fraude au compteur courrier et réponse
 - Déploiement des compteurs communicants
 - Travaux en cours et à venir – Année 2025
 - Plan à 5 ans

1. APPEL DES PARTICIPANTS ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Président procède à l'appel des membres en vérifiant si le quorum est atteint. Avec 12 présents, dont 12 votants pour tous les points, la séance peut débuter.

Monsieur Philippe GIRARD est nommé secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2025

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur le Procès-Verbal de la séance du 30 juin

2025. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3. DÉLIBERATION CONVENTION ADHÉSION MÉDECINE PRÉVENTIVE CDG 73

Le SIVU Arc Énergies Maurienne adhère au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (CDG73) depuis le 1^{er} janvier 2020.

La convention signée à cet effet par le SIVU Arc Énergies Maurienne avec le CdG73, le 13 février 2020, arrivera à échéance le 31 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, la nouvelle convention d'adhésion à la médecine préventive avec effet au 1^{er} janvier 2026 est adoptée à l'unanimité.

4. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

À la demande du service de gestion comptable de Saint-Jean-de-Maurienne, des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de :

- Équilibrer les écritures entre les chapitres 040 et 042, ainsi que sur les chapitres 021 et 023.

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D F 6811 chapitre d'ordre 042 : immobilisations corporelles et incorporelles		2 500,00 €
R 7011 Electricité		2 500,00 €
R I 2031 chapitre d'ordre 041: Frais d'études		85 000,00 €
D I 215314 chapitre d'ordre 041 Intégration des frais d'études et insertions		85 000,00 €

Sur proposition du Directeur, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2025 (DM1).

5. REFACTURATION DES HEURES DES AGENTS COMMUNAUX POUR L'ENTRETIEN DES POSTES

Historiquement, la commune de Saint-Avre refacturait à la Régie Municipale d'Electricité les heures d'entretien des agents communaux chargés du débroussaillage autour des postes électrique, ainsi que de l'entretien de la végétation autour des postes.

La commune de Saint-Avre souhaite reconduire cette pratique.

Après discussion, il a été décidé à l'unanimité, que les communes qui le souhaitent pourront facturer à Arc Energies Maurienne à raison de 1 heure par poste et par an les heures passées par les agents communaux.

6. REVERSEMENT DE LA T.C.C.F.E. (1^{er} semestre)

Conformément à la délibération prise le 23 juin 2021, la T.C.C.F.E. concernant le 1^{er} semestre 2025 sera reversée aux communes selon la clé de répartition de l'arrêté 2023.

Pour le second semestre le syndicat se positionnera au vu de l'arrêté départemental généralement pris en décembre.

7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a Puissance de l'éclairage public des communes

Lors du déploiement des compteurs communicants, il a été constaté que les puissances souscrites n'étaient pas les mêmes que les puissances réglées au disjoncteur. Une discussion est engagée avec les communes afin de mettre en concordance le contrat et la puissance nécessaire. La même démarche sera effectuée ultérieurement concernant les puissances des bâtiments communaux et notamment celles des salles polyvalentes.

b Fraude au compteur : courrier et réponse

Le 17 juillet 2025, à la suite d'un remplacement de compteur sur la commune de Saint Avre, il a été constaté une fraude sur le-dit compteur. Le 25 juillet nous avons envoyé un courrier en recommandé avec accusé de réception au détenteur du contrat d'électricité. Le 30 août 2025, nous avons reçu une réponse par mail de celui-ci qui nous indique ne pas être au courant de cet état de fait. Nous réexaminerons ce problème lorsque nous connaîtrons la consommation totale de l'année 2025 afin de la comparer aux exercices 2023 et 2024. Pour ces deux derniers exercices nous avons constaté une baisse importante de la consommation en 2024 par rapport à 2023.

c Déploiement des compteurs communicants

Au 17 septembre 2025, le nombre de compteurs communicants déployés est de 1300+. Le déploiement est pratiquement achevé sur les communes de Sainte-Marie-de-Cuines et de Saint-Avre. Le nombre restant sur la commune de Sainte-Marie-de-Cuines est de 26 / 511 et le nombre restant sur la commune de Saint-Avre est de 28 / 661. Certains compteurs ne sont pas encore remplacés car ce sont des raccordements provisoires. Pour les autres, nous allons envoyer des courriers de relance. La commune de La Chambre est en cours de déploiement, les courriers ont été envoyés et de nombreux rendez-vous ont déjà été pris.

d Travaux en cours et à venir

De nombreux chantiers sont en cours sur la commune de La Chambre, Saint-Martin-sur-la-Chambre, La Chapelle et Sainte-Marie-de-Cuines. À Pontamafrey le chantier concernant le poste autoroute a été décalé car ENEDIS change ses méthodes et la solution technique est très complexe.

e Plan à cinq ans

Le Directeur présente aux membres du conseil un projet de plan d'investissement à 5 ans. Celui-ci est élaboré dans un souci de bonne gestion, de transparence, il permet aussi de prendre connaissances des besoins, de mesurer la faisabilité des actions ainsi que les capacités financières et budgétaires réelles.

f Situation de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres de l'état de la Trésorerie.

Au 17 septembre 2025, elle s'élevait à : 2 213 000,00 €

g Agenda du prochain conseil syndical

Sur proposition du bureau la date de la prochaine réunion se tiendra :

- Le jeudi 23 octobre 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 20 heures 00.

Le Secrétaire de séance :

Philippe GIRARD



Le Président

Gérard BORDON

